



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Au jour le jour – Juin 2023

01 06 : Soustons – Compte rendu du CoPil de lancement de l'Atlas de la Biodiversité Communale (12 pages) accompagné du Powerpoint présenté le 31 mai 2023

06 06 : SCoT Pays basque et Seignanx – Le syndicat mixte du SCoT transmet le compte rendu de la réunion qui s'était tenue à St Martin de Seignanx le 4 mai 2023 – 5 pages

06 06 : Pau – Audience à la Cour d'appel (correctionnelle) – braconnage de civelles - Me Ruffié a défendu les intérêts de la SEPANSO.

08 06 : SAGE Adour amont – Commission géographique « Vallée de l'Adour et Plateau landais

08 06 : Bentayou-Sérée (64460) – Réunion d'information sur les travaux de confortement du réservoir du Louet qui devraient s'achever à la fin de l'année 2023.

09 06 : Pissos – Exécution de travaux non autorisés par un permis de construire (27 juillet 2015) - Le Procureur de la République adresse un avis de classement en suite : « *Les faits ou les circonstances des faits de la procédure n'ont pu être clairement établis par l'enquête. Les preuves ne sont donc pas suffisantes pour que l'infraction soit constituée, et que des poursuites pénales puissent être engagées.* »

09 06 : Hossegor – Dossier 21BX03362 – La Cour administrative d'appel de Bordeaux adresse à la SEPANSO l'arrêt du 25/04/2023 – Me Wattine a obtenu l'annulation du jugement du tribunal administratif de Pau n° 1900372 du 30 juin 2021 (délivrance d'un permis de construire sur la parcelle AL 48).

12 06 : Pissos – Le Procureur de la République du Tribunal judiciaire de Dax informe la SEPANSO qu'il a classé sans suite la plainte de la SEPANSO déposée le 10 août 2015 (exécution de travaux non autorisés par un permis de construire) : « *Les faits ou les circonstances des faits de la procédure n'ont pu être clairement établis par l'enquête...* »

12 06 : Arjuzanx – Avis du comité consultatif sur des travaux prévus dans la réserve naturelle : « *La SEPANSO juge incompréhensible la demande de création d'une nouvelle entrée sur la Réserve naturelle* » (3 pages)

13 06 : Eyres-Moncube – Commission géographique « Chalosse-Tursan » - Georges Cingal a représenté la SEPANSO

13 06 : Mont de Marsan – Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

13 06 : Geloux – Fin de l'enquête publique préalable à un permis de construire pour un projet d'édification d'une centrale photovoltaïque.

14 06 : Mont de Marsan – Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage – SEPANSO excusée

14 06 : Soustons – Problèmes posé par une entreprise de BTP qui édifie des immeubles au « Clos Seuvia » - N'ayant pas reçu de réponse de la préfecture au courrier adressé le 14 mai à la préfecture et ayant fourni une copie à Madame le maire, la SEPANSO interroge directement la commune pour savoir ce qui a été fait à son niveau

15 06 : Tartas – Pose de la première pierre et visite du chantier de la première unité française de bioéthanol ligno-cellulosique de seconde génération - Georges Cingal a représenté la SEPANSO

15 06 Saint-Martin de Seignanx – Comité technique PLUi Personnes publiques associées – « L'état initial de l'environnement » - Georges Cingal excusé – Le document de travail (172 pages) a été téléchargé ; la SEPANSO est invitée à adresser ses observations le cas échéant – PV de la réunion : 5 pages - Présentation Powerpoint en réunion : 30 pages

16 06 Herm – La SEPANSO, étonnée par le contenu du dossier relatif au projet d'aménagement n° AIOT0100015184 au lieu-dit Candale et par les décisions favorables à celui-ci adresse un courrier à Madame la Préfète en lui demandant de bien vouloir faire ré-examiner le dossier « au cas par cas » en imposant une étude naturaliste quatre saisons et une étude d'impact environnementale sur ce site (5 pages + 3 pièces jointes). Copie à : Communauté de communes du Grand Dax, Mairie de Saint Paul les Dax, Mairie de Herm, DREAL, Sous-Préfet de Dax, DDTM 40

17 06 : Dax – Parc du Sarrat – 2^{ème} rencontres botaniques – Georges Cingal a échangé avec les personnes qui se sont arrêtées au stand de la SEPANSO : des adhérents, des sympathisants, des curieux, mais aussi le maire de la commune.

19 06 : Mimizan – La préfète répond au courrier du 11 mai que la SEPANSO avait adressé pour critiquer un débroussaillage sévère du Parc d'Hiver. Dans la mesure où le constat d'huissier ne fait état de destruction de la Romulea bulbocodium, la préfète estime que les travaux n'ont pas été réalisés en infraction des jugements du tribunal administratif du 3 août 2022 et du 9 novembre 2022.

20 06 : Mimizan – La préfète répond au courrier du 30 avril 2023 que la SEPANSO lui a adressée pour attirer son attention sur le budget annexe et de compte administratif de la ZAC du Parc d'Hiver adoptés par le conseil municipal le 11 avril 2023. Pour plusieurs raisons et dans la mesure où la Cour administrative d'appel n'a pas tranché au sujet des jugements du 3 août 2022 et du 9 novembre 2022, la préfète n'entend pas donner suite aux demandes de la SEPANSO (2 pages)

20 06 : Bordeaux – Conférence des présidents des associations affiliées à France Nature Environnement Nouvelle Aquitaine – Georges Cingal a représenté la SEPANSO Landes.

21 06 : Lit & Mixe - PC04015722X0022 du 07 11 2022 sur zone Natura 2000 – La SEPANSO formule une demande de recours en rectification d'erreur ou d'omission matérielle à la Communauté de communes Côte Landes Nature.

21 06 : Meilhan – La SEPANSO adresse une plainte pour faux environnementaux au Pôle judiciaire régional de Bayonne chargé de lutter contre les atteintes à l'environnement (voir dossier suivant) : 4 pages + Pièces jointes.

21 06 : France Bleu Gascogne interview la SEPANSO à propos de la fiche Ripisylves.

21 06 : échanges entre Denise Cassou et Georges Cingal à propos du suivi des dossiers SAGE Leyre et Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne...

21 06 : Lussagnet – Rapport et conclusion du commissaire enquêteur relatif au projet « Solus » de Terrega (45 pages)

22 06 : Lit & Mixe – Consultation du public à propos d'une demande de défrichement (environ 9 hectares) pour un projet de création d'un lotissement – Observations SEPANSO : 2 pages (nous sommes défavorables comme la cinquantaine de citoyens qui se sont exprimés)

<https://www.landes.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Defrichement-pour-un-projet-de-creation-d-un-lotissement-LIT-ET-MIXE>

22 06 : Gastes – Madame le Maire invite la SEPANSO à participer à une réunion prévue le 07 juillet au sujet de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

22 06 : Montfort en Chalosse – Réunion d'information de la Confédération paysanne : « Photovoltaïque sur terres agricoles : faut-il tomber dans le panneau ? » Georges Cingal, Brigitte et Jean Dupouy ont participé à cet événement.

23 06 : Dossier 2201994-3 (Pouillon, antenne-relais) – Le Tribunal administratif communique copie du mémoire en défense n° 2 présenté par l'avocat de la société TDF le 17 mai 2023 (12 pages)

23 06 : Dossier 2201994-3 (Pouillon, antenne-relais) – Le Tribunal administratif communique copie des deux pièces présentées par M. Denis Lesluyes – La foudre est tombée pour la quatrième fois sur l'antenne-relais FREE ! - La SEPANSO conseille aux riverains d'adresser au procureur de la République une plainte pour mise en danger d'autrui.

23 06 – Dossier 2201994-3 (Pouillon, antenne-relais) – Le Tribunal administratif décide la réouverture et clôture de l'instruction au 24/07/2023.

23 06 : Meilhan – Enquête publique unique préalable à un défrichement et à un permis de construire pour un projet d'édification d'une centrale photovoltaïque au sol d'environ 17 ha – Observations de la SEPANSO : 2 pages + de nombreuses pièces jointes (au total : 48 pages)

23 06 : Irrigation – Le Conseil d'administration confie à Georges Cingal, président en exercice de la Fédération SEPANSO Landes, le soin de mandater Madame Cécile ARGENTIN, président de FNE Midi-Pyrénées et Hervé HOURCADE, juriste salarié de FNE Midi-Pyrénées, pour protéger l'environnement et défendre les intérêts de la SEPANSO Landes en contestant l'arrêté interpréfectoral 2023-700 Direction départementale des territoires et de la mer / SPEMA 40-2023-06-01-00003 - Arrêté mise en demeure IRRIGADOUR 2023 (94 pages) publié le 01/06/2023 au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Landes . Le Conseil d'administratif soutient les demandes présentées par le président et donne son accord pour entreprendre les démarches suivantes :

- contester devant le tribunal administratif de Pau les mesures transitoires (article 2 et annexes) de l'arrêté de mise en demeure du 1^{er} juin 2023 en ce qu'elles méconnaissent le principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE (et sa déclinaison de bassin du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027) ;
- déposer une requête en référé suspension devant le tribunal administratif de Pau les mesures transitoires (article 2 et annexes) de l'arrêté de mise en demeure du 1^{er} juin 2023 en ce qu'elles méconnaissent le principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE (et sa déclinaison de bassin du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027) ;
- mandater la Présidente de la fédération FNE Midi-Pyrénées, Madame Cécile ARGENTIN et Hervé HOURCADE, juriste salarié de FNE Midi-Pyrénées dans cette affaire et dans les éventuelles suites à lui donner.

25 06 : La Chambre régionale des comptes a publié un rapport commun à MACS et Capbreton ; elle recommande d'adopter une stratégie intercommunale de gestion du trait de côte sur un périmètre cohérent, couvrant, au minimum, Soorts-Hossegor, Capbreton et Labenne.
<https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-06/NAR2023-043.pdf>

Le Conseil communautaire, réuni le 27 juin, a examiné les recommandations formulées dans ce rapport et décidé de suivre ou ne pas suivre celles-ci.

https://www.cc-macs.org/fileadmin/publication_actes_administratifs/Deliberations/2023/2023-06-27/20230627D07C_environnement_gemapi_rapport_observations_chambre_regionale_comptes_enquete_trait_cote_publi_21.pdf

27 06 : Hossegor – Dossier 2001316 – Coulome c/MACS – Le Tribunal administratif rejette la requête des époux Coulome, soutenus par la SEPANSO ; leur avocat demandait l'annulation de la délibération du 27 février 2020 par laquelle la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud a approuvé le PLUi applicable sur le territoire de la communauté de communes en tant qu'il maintient un emplacement réservé sur le bien leur appartenant situé sur la parcelle AB204 (483 boulevard de la dune à Soorts-Hossegor).

27 06 : MACS – Dossier 2000977 – SEPANSO40 C/MACS – Le Tribunal administratif décide que : La délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud du 27 février 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal applicable sur son territoire est annulée en tant qu'elle classe en zone urbaine le secteur du Rey situé à Soorts-Hossegor, en zone 2AU une partie du secteur d'Angou situé à Capbreton, et en tant que n'est pas classé en espace remarquable le secteur correspondant à l'ancien projet d'exploitation d'une carrière, ainsi que le secteur di « le House » à Soustons. Il est enjoint à la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud d'élaborer sans délai de nouvelles dispositions applicables aux territoires concernés, conformément aux motifs retenus aux points 16, 35 37 et 41 du présent jugement (15 pages)

27 06 : Hossegor – Urbanisme – L'avocat des bénéficiaires d'un permis de construire au Rey défèrent à la censure du Conseil d'État l'arrêt 21BX03362 du 25 avril 2023 favorable à la SEPANSO rendu par la cour administrative d'appel de Bordeaux. Me Wattine qui avait obtenu cette décision de justice a été informé.

27 06 : Léon – Projet Paloma - La SEPANSO adresse un courrier à la préfète pour exprimer son étonnement : « ... Une modification du PLU de LEON a porté sur les terrains à enjeux écologiques forts et pour en partie zone humide pour une ouverture à l'urbanisation sur une zone unique AUT. A cette occasion, le commissaire enquêteur a émis de nombreuses observations et a rendu un avis motivé dans lequel il a considéré que : « - le projet PALOMA ayant été soumis à étude d'impact par décision de la Préfète de Région, le permis d'aménager devrait être soumis à enquête publique ». Or le Maire de LEON a ordonné une simple consultation du public, sans commissaire enquêteur, avec pour seule indication de faire un courriel à l'adresse ppvepaloma@leon.fr. Le projet d'aménagement a changé considérablement d'aspect depuis sa dernière présentation : changement de zone d'implantation, les terrains de l'accrobranche ne sont plus utilisés mais vendus quand même, la piscine ne figure plus dans le projet, diminution du nombre d'écologes.

28 06 : Climat – Le Haut Conseil pour le Climat, « organisme indépendant créé par Emmanuel Macron » dans son cinquième rapport confirme les analyses des associations de protection de la nature : insuffisance des politiques publiques, voire orientations contradictoires !

29 06 : Révision ordinateur de Georges Cingal

29 06 : commission locale de l'eau du bassin amont de l'Adour – Georges Cingal a participé à la visioconférence - Replantation de haies : montage d'un travail partenarial pour favoriser la mise en place d'actions durables. Intervenant pilote : syndicat Adour Midouze - Recharge sédimentaire sur un petit cours d'eau de plaine : retours d'expérience par le syndicat Adour Midouze. - Restauration d'annexes fluviales. Intervenant pilote : syndicat Gabas Louts Bahus - De la recherche de zones humides à l'opportunité de travailler sur les écoulements du bassin, par le syndicat mixte Adour amont.

Dax-Oeyreluy-Tercis – Dossier 2301223 Brunel et SAS Sobrim / préfecture des Landes - Le président de la SEPANSO invité à participer à la médiation ordonnée par le Tribunal administratif de Pau (le 22 mai 2023 M. François Briot a été nommé médiateur) qui aura lieu le jeudi 20 juillet à la maison des Avocats de Dax.

30 06 : Cagnotte – Un officier de police judiciaire et son assistant auditionne le président de la SEPANSO suite aux observations formulées lors de l'enquête publique relative à la révision du PLUi de l'agglomération du Marsan. La SEPANSO utilisant le mode conditionnel avait demandé à al Commission d'enquête d'examiner s'il n'y avait pas un conflit d'intérêt pour M. Pierre Mallet, vice-président et maire de Benquet : il serait bénéficiaire du classement en ENR d'une parcelle 20 ha de ses terres agricoles, ce qui permettrait la construction d'ombrières photovoltaïques alors qu'il était rapporteur du projet de PLUi.

.../...

Documents :

L'écotoxicologie en questions - I. Lamy, J. Faburé, C. Mougin, S. Morin, M.-A. Coutellec, L. Denaix, F. Martin-Laurent – 75 pages – Quae ed. Téléchargement gratuit.

Désobéissance civile – Positionnement France Nature Environnement – 8 pages

La Lettre Eau n° 88/été 2023, 7 pages – France Nature Environnement - <https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/d416a9ed-6b29-4f55-a3e0-d6672a35d067/lettre%20eau-88%20-%202023.pdf>

La Cour des Comptes a fait l'audit de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

<https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-05/23030515-S2023-0233-Agence-eau-Adour-Garonne.pdf>

Cela permet d'apprendre que les agriculteurs qui prélèvent moins de 7 000 m³ ne paient pas la redevance irrigation (soit 20 000 irrigants du Bassin Adour-Garonne) et que ceux qui prélèvent moins de 10 800 m³ sont dispensés de payer la redevance car l'AEAG estime qu'en dessous de 100 euros les frais de gestion sont trop importants.

Evidemment la question de la pollution (ESA métolachlore...) reste en suspens

La gestion du trait de côte par la Communauté de Communes Marenne-Adour-Côte-Sud et la commune de Capbreton – Rapport de la Chambre régionale des comptes – 06 avril 2013 – 74 pages

<https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-06/NAR2023-043.pdf>